Image not found or type unknown

Règlement du POS article 3 et artcile R.123-10-1

Par **Axou**, le **08/04/2013** à **11:19**

Bonjour,

je souhaite mener un projet permettant la réalisation de plusieurs maisons. Le règlement du pos à son article 3 sur la desserte en voirie impose un gabarit de voies. Est-il possible d'y déroger au titre de l'article R.123-10-1 du CU ? le dimensionnement demandé est disproportionné par rapport au projet.
merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés